

Climat

Les politiques publiques à l'épreuve du coup de chaud

L'enjeu est mondial, mais les solutions seront locales. Ainsi, les collectivités normandes ont une responsabilité particulière pour contrer la hausse annoncée des températures. Le CESER s'est donc livré à une lecture « climatique » des politiques publiques : le résultat fait apparaître beaucoup d'interrogations et un manque flagrant de transversalité. De nouvelles orientations sont à prendre si l'on souhaite atteindre la neutralité carbone en 2050.

La température augmente, les risques aussi. Les chiffres suffisent à faire transpirer. La Normandie a enregistré une hausse moyenne des températures de + 0,8 °C au cours des 50 dernières années et les prévisions ne laissent pas entrevoir d'accalmie : si les émissions de gaz à effet de serre (GES) se poursuivent au rythme actuel, le mercure pourrait grimper de 4° supplémentaires d'ici la fin du siècle. La région serait alors exposée à une augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleurs et à une diminution des précipitations. Sans oublier un recul du trait de côte et des risques accrus de submersion marine et d'inondations, avec leurs conséquences sur l'habitat et sur de nombreux secteurs d'activités comme l'agriculture, la pêche, le tourisme...

Région et intercos à la manœuvre. La prise en compte des enjeux climatiques est, malheureusement, encore partielle dans les politiques régionales. Les schémas relatifs au développement économique, à l'enseignement supérieur ou à la formation ne font pas du climat un enjeu structurant. De même, il n'existe pas de critères d'éco-conditionnalité dans les dispositifs de contractualisation avec les territoires, ni dans les aides proposées aux acteurs économiques par la Région et l'Agence de développement de Normandie (ADN). En revanche, certaines politiques vont dans le bon sens, à l'instar du plan « Lycée durable » ou du programme de requalification des friches. Côté intercommunalités, ces dernières ont pris un important retard dans l'élaboration de leur Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). A leur décharge, l'ingénierie fait souvent défaut.

Vers la neutralité carbone en 2050. Parmi ses propositions, le CESER suggère la mise en place d'un référentiel commun, co-élaboré par la Région Normandie et les membres du GIEC normand, permettant l'évaluation de l'impact en termes



Communiqué
10 décembre 2020

d'émissions de gaz à effet de serre pour chaque projet développé par une intercommunalité. Plus globalement, il sera nécessaire de construire une feuille de route régionale visant l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050, en réexaminant l'ensemble des politiques régionales sous l'angle des enjeux climatiques. A ce titre, pourquoi ne pas expérimenter la méthode dite du « budget vert », mise en œuvre par l'Etat et quelques collectivités pionnières, afin d'évaluer les dépenses qui participent à la réduction des GES ? Quant à l'éco-conditionnalité des aides, le CESER estime qu'elle s'impose pour accompagner entreprises, territoires et associations sur le chemin de la lutte contre le changement climatique.

Bien d'autres propositions (soutien à l'ingénierie, actions sur le parc bâti, mise à contribution de la commande publique, déploiement de ceintures vertes, stratégie foncière...) sont à retrouver dans le travail disponible en intégralité sur notre site internet ceser.normandie.fr